

COMPTE RENDU COMMISSION URBANISME MIXTE

DU 18/10/2017 A 19H00

Présents:

Mr GOUDET - Adjoint au maire et président de la commission
Mmes DEDENIS, GIBAUD, JONCKHEERE, PERRET
Mrs ARRIGONI, BONIN, GRANGE, ZANTE

Conformément à l'ordre du jour proposé, les points abordés ont été les suivants :

Modes doux, plan de circulation, planning concernant le PLU-H et questions diverses.

Modes doux:

Mr GRANGE a présenté les points jugés les plus importants par Mme DUSSERT et lui même dans le cadre du rapport réalisé et transmis à Mr le maire en début d'année.

Point 1: Largeur du trottoir insuffisante pour les poussettes et personnes à mobilité réduite chemin de Marcilly au niveau du feu tricolore.

- L'élargissement de ce trottoir n'est pas envisageable. Cet élargissement conduirait, compte tenu de la largeur de la chaussée, à mettre cet axe en sens unique (impossible compte tenu de l'accès au Lissiac et aux futurs logements en construction)

Une réflexion reste à mener pour améliorer le fléchage pour inciter les personnes concernées à utiliser les accès entre la mairie et la salle Corbignot

Point 2: Chemin piétonnier balisé sur la RD42 : rupture de sentier entretenu sur 400m à compter de la traversée au niveau de l'arrêt de bus de Montluzin dans le sens de la montée vers Limonest. Pas de passage piétons 400m plus au sud pour retraverser le RD42 pour reprendre le sentier existant et entretenu.

- Décision est prise par Mr GOUDET de prendre contact avec la mairie de Chasselay et le (SMPMO) pour faire un point sur l'évolution possible de cette question.

Point N°3: L'arrêt de bus à hauteur de l'intersection du chemin de la Bûchette et de la RD42 ne dispose que d'un seul accès PMR (coté chemin de la Bûchette)

- Disposition voulue lors de la réalisation de cet arrêt de bus pour cause de non continuité d'un accès «roulant» pour une personne à mobilité réduite coté opposé au chemin de la Bûchette. Reste à examiner la possibilité de réaliser un plan incliné coté sud de cet arrêt de bus.

Point N°4: Pas de jonction entre la piste piéton/cycliste de la RD306 et le trottoir de l'entrée de Bois Dieu à l'aplomb du parc tertiaire (sens Bois Dieu > Bourg).

- Techniquement cette jonction est réalisable moyennant une rétrocession du terrain communal nécessaire à la métropole pour prise en charge par cette dernière.

La question particulièrement délicate concerne le coût de l'opération qui nécessitera entre autre l'évacuation très importante de terre.

- Décision est prise par Mr GOUDET de solliciter dans un premier temps l'avis du service voirie de la Métropole sur cette question.

Point 5: Des voitures sont souvent stationnées Chemin du Grand Creux à Bois Dieu sur les trottoirs. Ces voitures gênent le passage des piétons et des poussettes.

- Décision est prise par Mr GOUDET de saisir le service voirie de la métropole pour savoir si quelques places de stationnement peuvent être créés en fonction des contraintes locales.

Points complémentaires évoqués:

- Pas de réel passage piétons sous le pont de l'autoroute A6

- Rupture de trottoir à Charvery au niveau de l'intersection chemin de Charvery – chemin de la Saudrière

Plan de circulation:

Un rappel a été fait sur l'objectif de cette enquête qui participera à la réflexion sur l'évolution du stationnement et de la circulation dans la commune de LISSIEU.

Cette enquête fait l'objet d'un article dans le dernier RML (N°9 – 10/17)

La consultation de la population est programmée du 16 octobre au 28 décembre 2017.

Pour participer à cette enquête en ligne il suffit de se connecter sur le site de la mairie et de se laisser guider. La participation est également possible avec un smartphone en téléchargeant une application en scannant le QR Code figurant en page 1 du RML indiqué ci dessus.

Les résultats seront communiqués en février 2018

A noter que plus le nombre de réponses sera important et plus cette enquête constituera un appui important pour les élus dans le cadre des échanges avec la métropole.

Les représentants présents des associations ADEL, AHEL, et ASLBD ont convenu d'apporter un appui en matière de communication pour cette enquête.

Planning concernant le PLU-H

Un rappel du planning général a été réalisé (voir RML N°9 – 10/17) avec en particulier l'information que le conseil de la métropole a arrêté le projet suite au bilan de la concertation préalable le 11 septembre 2017.

Comme Personne Publique Associée, le conseil municipal doit par délibération donner un avis courant décembre 2017 sur ce projet.

Les représentants des associations ont confirmé leur demande d'une réunion publique avant que le conseil municipal ne se prononce. Ils ont également confirmé, comme les élus présents, que cette réunion publique devait se tenir dans un esprit constructif pour permettre aux élus de prendre en compte les remarques qu'ils jugeront nécessaires de faire figurer dans leur avis formulé en décembre.

En conclusion Mr GOUDET a reconfirmé qu'il restait disponible pour rencontrer toute personne qui souhaiterait échanger avec lui sur ce futur PLU-H

Questions diverses:

Point sur les travaux en cours particulièrement à Bois Dieu (éclairage public et rénovation des trottoirs. Point sur les problèmes de vitesse excessive d'où une limitation à 30 km/h à la

demande de plusieurs habitants dans le domaine ainsi que sur les problèmes de stationnement)

FIN DE RÉUNION